

pendant revenir sur les passages qui démontrent que, d'après sa conception, ce que fait le gouvernement est bel et bon et l'opposition ne devrait pas interroger le gouvernement sur ses actes. Je veux parler des déclarations faites par le premier ministre à la télévision hier soir. Il a dit, entre autres choses:

Avant d'assumer mes charges actuelles, je pensais que le régime congressionnel ne se comparait même pas au régime parlementaire, qu'il était bien préférable que l'exécutif soit exposé chaque jour à la critique parlementaire sur le parquet de la Chambre, et que, s'il ne conservait pas la confiance de la Chambre des communes, des élections soient déclenchées. Je pensais que c'était la bonne vieille manière britannique de procéder, donc la meilleure. J'avais l'habitude de me moquer du régime congressionnel, où l'exécutif est séparé du législatif.

Une voix: Il a changé d'avis.

Le très hon. M. Diefenbaker: Il a dit ensuite:

Ils ont quatre ans, j'allais dire, pour faire à peu près ce qu'ils veulent. Je pense maintenant qu'il serait bon d'avoir un peu plus d'indépendance—j'entends que les membres de l'exécutif ne soient pas obligés d'être présents à la Chambre à chaque heure.

Voilà une doctrine tout à fait inusitée. Il dit ensuite qu'on devrait modifier le régime ministériel, ou y songer, afin d'accroître le nombre des ministres, tout en réduisant le nombre des ministres qui joueraient un rôle efficace dans les rouages du gouvernement.

Les propos du premier ministre hier soir dénotent un état d'esprit qu'a manifesté son gouvernement à maintes reprises en refusant de donner à la Chambre et au pays des réponses complètes et précises.

Le premier ministre a répondu notamment à son interlocuteur qui lui demandait:

Vous voulez dire par là que vous n'avez vraiment pas le temps de réfléchir et de prévoir plus loin que la semaine suivante à moins de réellement...?

Le très hon. M. Pearson: Nous n'avons pas le temps de réfléchir ou autant de temps qu'il nous en faudrait, et le temps nous manque—à cause des formalités de procédure des délibérations parlementaires et démocratiques qui sont importantes mais exigent beaucoup de temps—pour saisir le Parlement de toutes les questions qui s'imposent à son attention et pour les soumettre à son approbation. Cela ne veut pas dire qu'il faudrait supprimer la procédure parlementaire, car en régime démocratique, il n'y a de rien mieux que la discussion pour arriver à une décision.

Puis, il en vient à dire que le régime américain offre cet avantage que pendant quatre ans ou, quelle que soit la période, l'exécutif peut—dans les mots mêmes du premier ministre—faire à peu près ce qu'il veut. C'est une doctrine qui exige des principes directeurs.

Je soumets au premier ministre que sa façon de penser, si on en juge par ses observations d'hier soir, n'ont pas envers le Parlement les égards que doivent avoir ceux qui remplissent les fonctions de premier ministre. J'espère qu'il ne s'agit que d'une de ces boutades irréfléchies. Mais cela trahit l'état d'esprit du gouvernement actuel, composé d'un bon nombre de fonctionnaires qui croient que les membres de l'opposition doivent se faire voir et non se faire entendre, écouter et ne rien demander.

• (4.10 p.m.)

Il voulait dire, en fait, qu'il faudrait commencer par fixer la durée des législatures et soustraire les ministres à l'obligation de répondre aux questions, car c'est une perte de temps. Je suis sûr que le ministre des Transports, lui qui est si attaché à la tradition et à la procédure parlementaires, ne souscrit pas aux vues exprimées hier soir par le premier ministre aux Canadiens.

Le très hon. M. Pearson: Monsieur le président, comme le très honorable représentant, à l'occasion de l'étude des crédits du ministère des Transports, a consigné au compte rendu certaines phrases que j'ai sans doute prononcées hier soir, il me permettra peut-être de verser au hansom une phrase qu'il a pris soin d'omettre. J'ai dit: «Il sera difficile de concilier les deux, c'est-à-dire les décisions administratives et les délibérations parlementaires, car celles-ci constituent encore, et à juste titre, une partie très importante de notre vie politique». (*Applaudissements*)

Le très hon. M. Diefenbaker: Oh oui, monsieur le président, une partie très importante. Mais le premier ministre en est si convaincu qu'à son avis, il faudrait que nous songions à la possibilité d'adopter le régime américain.

L'hon. M. Pickersgill: Il n'a jamais dit cela.

Le très hon. M. Diefenbaker: J'ai lu chaque ligne des remarques du premier ministre. S'il tient à déposer le texte complet, j'en serais très heureux. Par contre, j'ai lu toute son explication de la page 2, chacun des mots depuis le premier jusqu'au dernier. Le premier ministre a ajouté: «Il sera difficile de concilier les deux, c'est-à-dire les décisions administratives et les délibérations parlementaires, car celles-ci constituent encore, et à juste titre, une partie très importante de notre vie politique.» Ce n'est pas seulement une partie très importante, c'est aussi une partie essentielle à la conservation de la démocratie et au maintien de nos traditions parlementaires; voilà combien importante elle est. (*Applaudissements*)